

AVASAD  
Rte de Chavannes 37  
1014 Lausanne

FHV  
Bois de Cery  
1008 Prilly

Héviva  
Rue du Caudray 6  
1020 Renens

Federems  
Route du Lac 2  
CP 1215  
1001 Lausanne

Lausanne, le 16 mai 2019

**14 juin 2019 – Grève des femmes**

Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des faitières patronales signataires de la commission paritaire de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois,

Après des mois de discussions et de préparation de la grève du 14 juin 2019, nous vous interpellons par la présente au sujet de l'organisation concrète de la journée de grève et des revendications propres au secteur de la santé parapublique vaudois.

Pour rappel, il s'agit d'une grève d'ampleur nationale soutenue tant par l'Union syndicale suisse, Travail.Suisse et, bien entendu, les organisations syndicales signataires de la CCT San dont nous faisons partie. Depuis des mois, les militantes du SSP se rassemblent et organisent leurs collègues dans les institutions publiques et parapubliques du canton.

Dans le but de faire avancer concrètement l'égalité et d'améliorer la situation des femmes en Suisse et dans notre CCT plus précisément, nous vous transmettons un cahier de revendications que nous vous proposons de mettre en discussion dès la prochaine commission paritaire et dans les mois à venir.

**Revendications :**

- Système salarial : revalorisation de la grille salariale.
- Reconnaissance des années de travail éducatif dans la fixation du salaire initial (à l'exemple de ce qui se fait dans la CCT social).
- Augmentation des indemnités de travail de nuit, du week-end et introduction d'une indemnité reconnaissant la pénibilité du travail).
- Rémunération du temps d'habillage comme temps de travail comme dans la plupart des emplois typiquement masculins et en vertu de la précision du SECO.
- Respect des temps partiel en clarifiant l'article 3.11 de la CCT.
- Inscription dans la CCT d'une procédure en cas de harcèlement moral et sexuel.
- Demande d'introduction par les institutions d'un programme de prévention du harcèlement sexuel : formations, campagne de sensibilisation, y compris sur les rapports entre résident-e-s, patient-e-s et salarié-e-s.
- Congé maternité de 6 mois et de paternité de 2 mois, payés à 100%.

- Remplacement systématique des congés maternités.
- Congé familial en cas de maladie : congé payé pour enfant malade de 3 jours par cas, extension aux parents proches et introduction d'un congé spécial avec droit au traitement en cas de maladie longue durée du proche.
- Introduction d'une retraite anticipée et d'un pont AVS sur le modèle de la CCT HRC.
- Véritable accès à des formations continues pour toutes les professions du secteur (et pas seulement les soins).
- Établissement de statistiques sexuées sur l'occupation des postes.

Les salarié-e-s de l'Etat de Vaud (dont le CHUV), de plusieurs grandes communes du canton, et les salarié-e-s de la convention collective du secteur social ont obtenu le droit de faire grève et d'organiser des piquets sur les lieux de travail. Dans la santé parapublique, nous souhaitons vivement que par analogie, les salarié-e-s puissent avoir les mêmes droits ce jour-là.

Nous nous réjouissons de l'appui du Département qui incite les partenaires de notre convention collective à trouver « des modalités permettant l'exercice du droit de grève sans entrave tout en garantissant un service minimal pour assurer le bon fonctionnement de l'octroi des prestations ».

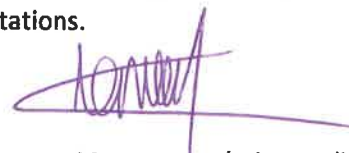
A ce sujet, nous avons pris note des premiers retours très positifs quant au soutien à la journée du 14 juin de la part des faïtières et vous remercions pour ces premiers retours encourageants.

Nous vous proposons les modalités suivantes :

- Piquets de grève vers les cafétérias ou les salles de pause durant la journée sous forme de stands d'information permettant de mettre à disposition des informations sur cette journée de mobilisation et du matériel (badges, drapeaux,...).
- Mise à disposition d'un espace pour mener un atelier de fabrication de banderoles et de pancartes.
- Les femmes qui souhaitent prendre congé ou faire grève le 14 juin (avec ou sans retenue de salaire en fonction des décisions des directions) s'annoncent auprès de leur hiérarchie. Des services minimaux doivent être garantis ce jour-là et non les prestations habituelles.
- Deux moments de la journée pourraient concentrer les personnes :
  - o Grève de midi : une pause prolongée dès 11h est organisée sur les sites pour discuter de la journée du 14 juin, des revendications en matière d'égalité et des actions prévues.
  - o Dès 15h24, les femmes travaillent en moyenne nationale « gratuitement » en raison des inégalités salariales : toutes les femmes sont appelées à rejoindre les manifestations qui auront lieu dans les grandes villes de Suisse. Nous encourageons les établissements à permettre à un maximum de femmes de partir rejoindre la manifestation qui débutera à 18h à la Place St-François à Lausanne pour le canton de Vaud.

Afin d'organiser et de répondre aux questions posées par nos membres, nous souhaiterions éclaircir également un point : les femmes souhaitant faire grève peuvent-elles s'annoncer auprès de leur hiérarchie et le cas échéant, les heures non travaillées sont-elles décomptées du temps de travail ?

Dans l'attente, la soussignée demeure à votre disposition pour échanger sur cette demande. Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos sincères salutations.



Vanessa Monney, secrétaire syndicale  
 Syndicat des services publics, Région Vaud  
[monney@ssp-vpod.ch](mailto:monney@ssp-vpod.ch) 021 341 04 17

Copie : bureau de la commission paritaire de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois.